

CHARTRE DU COVOITUREUR

Charte d'utilisation du dispositif Mobi'Pouce

Réseau d'autostop organisé en Jeune Loire.

PREAMBULE

Le dispositif d'autostop organisé Mobi'Pouce est déployé sur l'arrondissement d'Yssingeaux (voir liste complète des communes concernées en annexe) ainsi que sur certaines communes ligériennes afin de faciliter le retour des auto-stoppeurs à partir de ces communes.

Il n'y a pas de restriction à l'usage du dispositif Mobi'Pouce à destination ou au départ de communes limitrophes du périmètre établi. Néanmoins, le territoire de la Jeune Loire n'organise pas le départ à partir de ces communes.

Mobi'Pouce est un dispositif de **mise en relation** de conducteurs et de passagers. Cette mise en relation est matérialisée par l'implantation de panneaux répartis sur les communes membres du dispositif. Leur emplacement a été pensé afin de faciliter et de sécuriser la prise d'auto-stoppeurs. Néanmoins, il est possible de pratiquer l'auto-stop en tout lieu du territoire dans le respect des règles de sécurité élémentaires.

Le réseau Mobi'Pouce a vocation à créer une **communauté d'utilisateurs** significative sur le territoire, ce qui permettra de limiter le temps d'attente pour les auto-stoppeurs et de sécuriser la pratique afin d'en faire une offre de mobilité à part entière. De façon générale, l'auto-stop partagé favorise le développement du lien social, de la solidarité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

⇒ Le PETR Jeune Loire et les collectivités adhérentes du dispositif ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects liés à la pratique de l'auto-stop partagé et ne pourront être tenus responsables d'éventuels dysfonctionnements.

LES TRAJETS

A noter : Tous les membres inscrits peuvent être aléatoirement conducteurs ou passagers, le kit qui vous est remis peut être utilisé dans les 2 situations.

Passager

ETAPE 1 : Pour plus d'efficacité, rendez-vous de préférence aux arrêts Mobi'Pouce muni de votre brassard réfléchissant permettant aux conducteurs d'identifier votre adhésion au dispositif.

ETAPE 2 : Indiquez lisiblement votre destination sur le support effaçable fourni dans votre kit à l'aide de votre feutre effaçable.

ETAPE 3 : Un conducteur s'arrête, vous êtes libre de monter si vous le souhaitez. Pour vous identifier, présentez-lui votre carte de membre.

☞ Pendant toute la durée du trajet, vous vous engagez à respecter les engagements décrits dans la rubrique « *Mes engagements* » de la présente charte.

PETR Pays de la Jeune Loire

1, place de l'abbaye 43140 La Séauve sur Semène
04-71-66-29-05

Conducteur

ETAPE 1 : Indiquez votre appartenance à la communauté Mobi’Pouce en apposant l’autocollant fourni dans le kit du covoitureur (de préférence en haut à gauche du pare-brise de son véhicule afin que cela soit bien visible pour les autostoppeurs).

A noter : l’autocollant est électrostatique, il est donc facile à enlever et à déplacer en cas de besoin.

ETAPE 2 : Lorsqu’un autostoppeur va dans votre direction, vous pouvez vous arrêter si vous le souhaitez, de façon sécurisée, à un arrêt identifié. Pour vous identifier, présentez-lui votre carte de membre.

ASSURANCE

En tant que conducteur, il est préférable de déclarer à son assureur le covoiturage. Normalement le fait de covoiturer régulièrement n’engendre pas de surcout. Toutefois, votre assureur pourra attirer votre attention sur les risques garantis et sur certains points (usage déclaré, trajet, clause de conduite exclusive).

DEFRAIEMENT

Mobi’Pouce est fondé sur un principe de solidarité, en conséquence il n’est pas prévu de dédommagement du conducteur par les passagers.

L’INSCRIPTION

Elle est **unique** et **gratuite** et se fait en mairie (celle de ma commune ou une autre).

Pour les mineurs âgés de plus de 16 ans, une **autorisation parentale** est obligatoire.

Il sera demandé aux détenteurs du permis de conduire de le présenter ainsi qu’une assurance valide de son véhicule.

Un kit du covoitureur vous sera remis **gratuitement**, vous y trouverez tous les outils nécessaires à la pratique de l’auto-stop :

- Un autocollant électrostatique à apposer sur son pare-brise.
- Un brassard réfléchissant à porter lorsqu’on souhaite être pris en stop.
- Un support souple effaçable à sec et un feutre effaçable pour inscrire sa destination.
- La présente charte du covoitureur qui explique les règles de fonctionnement.
- Une carte des arrêts pour connaître tous les arrêts du territoire.
- Un guide pratique dispensant des conseils pour covoiturer en toute sérénité.

VOS ENGAGEMENTS

En tant que conducteur, vous vous engagez :

- ✓ à respecter le code de la route,
- ✓ à n’avoir consommé aucun produit dangereux pouvant altérer vos capacités à conduire,
- ✓ à adopter un comportement décent, poli et respectueux en toutes circonstances,
- ✓ à disposer de points sur votre permis de conduire et d’une assurance à jour,
- ✓ à veiller au bon état de votre véhicule.

En tant que passager, vous vous engagez :

- ✓ à n'avoir consommé aucun produit dangereux pouvant influencer sur votre comportement,
- ✓ à adopter un comportement décent, poli et respectueux en toutes circonstances,
- ✓ à éviter de manger, boire, téléphoner ou fumer dans le véhicule.

➡ L'automobiliste amène le piéton en fonction de son propre itinéraire, ne demandez pas au conducteur de faire un détour pour vous amener à destination.

A noter : Piétons et automobilistes sont libres d'accepter ou non un covoiturage. Ce n'est pas parce qu'on est adhérent que l'on doit s'arrêter à chaque fois que l'on croise un autostoppeur. A contrario, en tant qu'autostoppeur, il est possible de refuser une proposition de covoiturage avec quelqu'un sans avoir à se justifier.

VIOLATION DE LA CHARTE ET RETRAIT DE L'AUTORISATION

Le territoire de la Jeune Loire et les communes membres se réservent le droit de retirer l'autorisation d'utiliser Mobi'Pouce en cas de violation des règles de la présente charte.

Les utilisateurs du service Mobi'Pouce peuvent signaler (possibilité de laisser un message) une violation de la présente charte auprès du référent du dispositif, par mail mobilite@pays-jeuneloire.fr ou par téléphone au 06-75-24-75-47 ou 04-71-66-29-05.

TRAITEMENT DES DONNEES.

Vos coordonnées seront seulement utilisées dans le cadre du suivi du dispositif et pour assurer son bon fonctionnement. Elles ne seront en aucun cas utilisées à des fins de prospection ou transmises à des tiers. Il est possible que vous soyez contacté dans le cadre du suivi qualité du dispositif et à des fins d'évaluation. Vos données ne seront pas communiquées, seuls les résultats globaux le seront.

Le destinataire des données collectées est le service de coordination du dispositif du PETR Jeune Loire et les mairies enregistrant les adhésions. La durée de traitement de vos données est limitée au temps pendant lequel vous êtes inscrit au dispositif, Mobi'Pouce étant entendu que vous pouvez vous y désinscrire à tout moment. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD » (article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant le Délégué à la Protection des Données du PETR Jeune Loire au 04-71-66-29-05 ou par mail rgpd@pays-jeuneloire.fr

ANNEXE

LISTE DES COMMUNES MEMBRES DU DISPOSITIF MOBI'POUCE AU 1^{ER} JUIN 2019

- ✓ Aurec sur Loire,
- ✓ Araules,
- ✓ Bas en Basset,
- ✓ Beaux,
- ✓ Beauzac,
- ✓ Bessamorel,
- ✓ Boisset,
- ✓ Dunières,
- ✓ Grazac,
- ✓ La Chapelle d'Aurec,
- ✓ Lapte,
- ✓ La Séauve sur Semène,
- ✓ Les Villettes,
- ✓ Malvalette,
- ✓ Monistrol sur Loire,
- ✓ Montfaucon en Velay,
- ✓ Montregard,
- ✓ Pont Salomon,
- ✓ Raucoules,
- ✓ Retournac,
- ✓ Riotord,
- ✓ Saint André de Chalencon,
- ✓ Saint Bonnet le Froid,
- ✓ Saint Didier en Velay,
- ✓ Saint Ferréol d'Auroure,
- ✓ Saint Julien Molhesabate,
- ✓ Saint Julien du Pinet,
- ✓ Saint Just Malmont,
- ✓ Saint Maurice de Lignon,
- ✓ Saint Pal de Chalencon,
- ✓ Saint Pal de Mons,
- ✓ Saint Romain Lachalm,
- ✓ Saint Victor Malescours,
- ✓ Sainte Sigolène,
- ✓ Salignac sous Roche,
- ✓ Tiranges,
- ✓ Valprivas,
- ✓ Yssingeaux.

⇒ Commune ligérienne disposant d'arrêt auto-stop Mobi'Pouce → Firminy.